



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Association internationale des femmes médecins, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'Association internationale des femmes médecins (AIFM) est une organisation non gouvernementale internationale (ONGI), dont les membres sont des femmes médecins issues de plus de 70 pays. Fondée en 1919, elle s'est notamment donné pour mission d'améliorer l'état de santé des communautés dans lesquelles travaillent ses membres, en particulier la santé des femmes et des enfants de ces communautés. L'Association internationale des femmes médecins a le statut de catégorie II auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la Santé.

L'exécutif se compose de 13 postes électifs comprenant le Président, l'ancien Président, le Président élu, le Secrétaire général, le trésorier et huit Vice-présidents représentant les huit régions du monde. Tous les trois ans, l'AIFM organise une réunion internationale, dont la prochaine se tiendra à New York en juillet 2019, année de son centième anniversaire. Entre les réunions triennales, chaque région organise un congrès régional.

Les membres de l'AIFM comprennent des organisations et des individus issus de tous les continents. Le thème prioritaire étant « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », l'AIFM note qu'elle compte parmi ses membres de nombreux médecins exerçant auprès de femmes en milieu rural. Nos membres dispensent des soins médicaux et assurent des services d'éducation sanitaire. Ces soins répondent aux besoins sanitaires généraux de la population, et plus particulièrement aux effets de la violence et de la disparité entre les sexes. Les objectifs de l'AIFM sont conformes à l'objectif de développement durable n° 3.

En 2002, toujours dans une perspective d'équité du traitement des deux sexes et de lutte contre les violences faites aux femmes, l'AIFM a montré la voie en rédigeant un manuel de formation sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le secteur de la santé à l'intention des médecins et d'autres professionnels de la santé. Les thèmes abordés dans ce manuel, à savoir le sexe, la sexualité, les rôles dévolus à chacun des sexes et l'équité dans le traitement des hommes et des femmes sont tous pertinents s'agissant de la violence à l'égard des femmes. L'AIFM a mis sur pied un module consacré à la violence sexiste, destiné aux professionnels de la santé et disponible sur son site Web.

Concernant le thème de l'évaluation intitulé « La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes (conclusions concertées de la quarante-septième session) », l'AIFM a cosigné la déclaration écrite présentée par le Lobby des femmes suédoises.

L'Association internationale des femmes médecins sera bien représentée à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme en mars 2018, et proposera une manifestation parallèle axée sur les thèmes prioritaires et les thèmes examinés. Nous nous félicitons de bénéficier du statut de catégorie II auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et de collaborer avec d'autres acteurs sur la question des femmes, de leur santé, de leur autonomisation et de leur représentation dans les médias.